



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 9 mars 2020 – 19h30

### COMPTE RENDU

L'an 2020, le 9 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2020.

- ✚ **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. BOUTTIER Yvon, M. RIO Maurice, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme CORBEL Isabelle, M. CARO Gwenaél, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe
- ✚ **Excusé(s) ayant donné procuration** : M. GUILLO Franck à M. LE PABIC Jean-Philippe, Mme RIO Stéphanie à M. LE NEVANEN Pierre
- ✚ **Absent(s)** : Mme DECLOEDT Delphine

*Au vu des évolutions des instructions préfectorales du 5 mars 2020, abrogeant l'arrêté du 4 mars. Le conseil municipal n'a pas lieu d'être en huis clos.*

**1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

**2) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Pierre Le Nevanen**

#### ➤ **Compte rendu des délégations** :

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

#### ❖ **Décision n°6-2020**

Madame le Maire autorise la signature de la convention entre la commune et l'Association l'Art dans les Chapelles, pour une cotisation annuelle de 320 € plus une part variable de 0.153 € par habitant soit :  $320 \text{ €} + (1\ 182 \times 0.153 \text{ €}) = 320 \text{ €} + 180.85 \text{ €}$ , plus une contribution forfaitaire au titre de l'assurance et de l'équipement de 220 €.

- Soit un total de 720.85 € pour l'année 2020.

### ❖ **Approbation des comptes administratifs 2019 : Budget principal et annexes – Délibération**

#### **Compte Administratif Commune**

##### **Section de fonctionnement**

Recettes .....	1 027 909.35 €
Dépenses .....	698 545.81 €
Excédent de clôture .....	<b>329 363.54 €</b>
Il faut ajouter l'excédent reporté N-1 .....	696 672.96 €
Ce qui fait un excédent de fonctionnement global de .....	<b>1 026 036.50 €</b>

### Section d'Investissement

Recettes .....	674 435.71 €
Dépenses .....	1 062 762.65 €
Déficit de clôture .....	(-) <b>388 326.94 €</b>
Il faut ajouter le Déficit reporté N-1 .....	(-) 402 415.62 €
Ce qui fait un déficit d'investissement global de .....	(-) <b>790 742.56 €</b>
<b>→ Résultat global : 235 293.94 €</b>	

### Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Commune

Néant

#### Décision :

Votes : Pour 9 Contre 0 Abstention(s) 3

### Compte Administratif Annexe Assainissement

#### Section d'exploitation

Recettes .....	85 553.45 €
Dépenses .....	68 039.68 €
Excédent de clôture .....	<b>17 513.77 €</b>
Il faut ajouter l'excédent reporté N-1 .....	43 811.38 €
Ce qui fait un excédent de fonctionnement global de .....	<b>61 325.15 €</b>

#### Section d'Investissement

Recettes .....	35 394.68 €
Dépenses .....	52 972.28 €
Déficit de clôture .....	(-) <b>17 577.60 €</b>
Il faut ajouter le déficit reporté N-1 .....	(-) 7 150.08 €
Ce qui fait un déficit d'investissement global de .....	(-) <b>24 727.68 €</b>
<b>→ Résultat global : 36 597.47 €</b>	

### Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement

Néant

#### Décision :

Votes : Pour 12 Contre 0 Abstention(s) 0

### Compte Administratif Annexe Lotissement Prad Izel

#### Section de fonctionnement

Recettes .....	286 949.75 €
Dépenses .....	233 860.15 €
Excédent de clôture .....	<b>53 089.60 €</b>
Il faut ajouter l'excédent reporté N-1 .....	170 052.84 €
Ce qui fait un excédent de fonctionnement global de .....	<b>223 142.44 €</b>

#### Section d'Investissement

Recettes .....	233 860.15 €
Dépenses .....	265 475.44 €
Déficit de clôture .....	(-) <b>31 615.29 €</b>

Il faut ajouter le déficit reporté N-1 ..... (-) 183 136.02 €  
Ce qui fait un déficit d'investissement global de ..... (-) 214 751.31 €  
→ **Résultat global : 8 391.13 €**

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 12 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Approbation des comptes de gestion 2019 : Budget principal et annexes dressés par Monsieur FAISNEL, trésorier - Délibération**

**Projet de délibération :**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019 étant en tout point identique au compte administratif 2019 il est proposé d'approuver le compte de gestion 2019

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3**

**❖ Affectation des résultats 2019 pour les budgets primitifs 2020 – Délibération**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2019.

**Commune :**

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

- Au 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **101 593.94 €**
- Au 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement : **924 442.56 €**

Affectation du résultat de la section d'investissement

- Au 001 : Déficit d'investissement reporté : **790 742.56 €**

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3**

**Assainissement :**

- Au 002 : Excédent d'exploitation reporté : **61 325.15 €**
- Au 001 : Déficit d'investissement reporté : **(-)24 727.68 €**

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**Lotissement Prad Izel :**

- Au 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **223 142.44 €**
- Au 001 : Déficit d'investissement reporté : **(-) 214 751.31 €**

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Vote du budget général et des budgets annexes 2020 - Délibération**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2019, les comptes de gestion 2019, les affectations de résultats, le conseil municipal décide de voter les budgets primitifs 2020 suivants :

**Budget principal 2020:**

Fonctionnement	<b>1 076 558 €</b>
Investissement	<b>2 104 148 €</b>

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 3**

**Assainissement 2020 :**

Exploitation	135 245 €
Investissement	117 134 €

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

**Lotissement de Prad Izel 2020 :**

Fonctionnement	461 997 €
Investissement	432 000 €

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

**❖ Vote des taux d'imposition communaux 2020 – Délibération**

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2020 Madame le Maire propose aux membre du conseil, conformément à l'avis de la Commission finances en date du 11 février 2020, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020TH, TFB, et TFNB)

Ces taux s'appliquent sur la base d'impositions déterminées par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**La Commission Fiances propose :**

- De ne pas augmenter les taux d'imposition communaux 2020
  - Taxe d'Habitation : 15,49 %
  - Taxe foncier bâti : 22,20 %
  - Taxe foncier non bâti : 57,33 %
    - Le produit attendu serait de **402 683 €**.
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Subventions aux associations 2020**– Délibération

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2020 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances.

Subventions à l'écoles et aux collèges	€	€
	2019	2020
Arbre de Noël de l'école Publique par élèves	11.5	11.5
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	9	9
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	7	7
Fourniture scolaire collège de Baud (par élève)	26	26

Subventions aux Associations	2019	2020
A.S Football	1800	1800
Amicale des chasseurs	200	200
Aqua Club Baldivien Baud	10	10
Association des donneurs de sang Baud	150	150
Association des Maires Mhan (0,296 par hab)	357.27	349.87
Au Bonheur des Animaux	200	200
Avenir cycliste pays de Baud	20	40
Baldi'Form	20	20
Basket "Bro Boad"	300	300
Baud Solidarité - Banque Alimentaire	100	100
Club de l'Amitié	320	320
Comité des fêtes	600	600
Europe Raid		100
FAVEC du Morbihan	50	50
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	60	60
Les Blouses Roses	30	30
Les restos du Cœur	50	50
MAS Les Bruyères	50	50
Mille pattes	200	200
Piégeurs (2014 = 2013 + 2014)	160	120
Rêve de Clowns	30	30
Sapeurs-pompiers de Pluméliau	200	200
Sterenn Dards club Fléchettes	200	200
Tennis Club de Baud	60	20
UNC + ACPG (regroupés en 2008)	200	200

La Commission Finances propose :

- D'Approuver les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

- D'Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Redevance occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages d'orange – Délibération**

Une redevance annuelle est due par ORANGE suivant le patrimoine des équipements de communications électroniques installé sur le territoire de la commune.

Pour 2020, la Redevance pour Occupation de Domaine Public (RODP) est liée à l'évolution du coût de la construction orientée à la hausse sur la période de référence par rapport à 2019.

RODP 2020	KM/M2	Montant unitaire	Total
Artère aériennes	44.120	55.54 €	2 450.42 €
Artère en sous-sol	14.580	41.66 €	607.40 €
<b>Total</b>			<b>3 057.82 €</b>

Le Conseil Municipal doit valider les distances et les actualisations calculées par ORANGE et confirmer que la redevance pour Occupation de Domaine Public (RODP)

- Pour l'année 2020 s'élève à un total de **3 057.82 €**

La Bureau municipal propose :

- D'émettre un titre de recette de 3 057.82 € pour 2020 à ORANGE.

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Demande de subvention « Rue de la Fontaine » – Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait été évoqué la réalisation d'un aménagement de voirie urbaine rue de la Fontaine. Le montant des travaux est estimé à 84 765 € € H.T.

Elle propose au Conseil de l'autoriser, dès à présent, à solliciter les différents partenaires pour une subvention au taux le plus élevé possible pour ce projet. Il propose également de l'autoriser lancer une consultation au titre des marchés publics.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimatif des travaux : 84 160 € H.T.

Honoraires : 605 € H.T.

**TOTAL : 84 765 € H.T.**

La Bureau municipal propose :

- o De solliciter le Département au titre du PST 2020 pour les travaux d'aménagement de voirie urbaine rue de la Fontaine au taux le plus élevé possible.
- o De solliciter tout autre partenaire pour ce projet.
- o D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation
- o D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce projet.

**Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 13 Contre 0 Abstention(s) 0**

**❖ Création de Poste – Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe - Délibération**

**Annule et remplace la délibération 2020\_1\_5**

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la création du poste d'adjoint technique territorial il convient d'annuler la délibération 2020\_1\_5 en date du 31 janvier 2020

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En effet la délibération **2020\_1\_5** prévoyait la création d'un poste d'agent technique, alors qu'il convient de créer un poste

➤ **D'Adjoint Technique Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

A temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires annualisées relevant de la catégorie C au service technique sur le poste d'agent d'entretien des locaux et espaces verts à compter du 1er mars 2020.

Le Bureau Municipal propose :

- o D'adopter la proposition du Maire
- o De modifier le tableau des emplois
- o Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020



## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er mars 2020

Nombre	Grade	Postes	Postes	Durée temps de travail
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	1	0	Temps non complet 25/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet 10/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps complet
<b>1</b>	<b>Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Temps non complet 7/35<sup>ème</sup></b>
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique Territorial	1	0	Temps non complet 10/35 <sup>ème</sup>
1	ATSEM	1	0	Temps non complet 14/35 <sup>ème</sup>
1	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint d'Animation	1	0	Temps non complet - 8/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet

### Commentaires de l'assemblée délibérante : Budget Assainissement

Néant

#### Décision :

Votes : Pour                    13    Contre                    0    Abstention(s) 0

#### ❖ Date(s) à retenir :

- 🚦 **Le Dimanche 15 mars 2020** : Elections municipales- Bureau ouvert de 8h à 18h.
- 🚦 **Le Dimanche 15 mars 2020 vers 14h40** : Course cycliste Circuit du Morbihan – Trophée Jean Floch
- 🚦 **Le Dimanche 29 mars** : 3<sup>ème</sup> rando Mille Pattes

**Madame le Maire clos le conseil à 20 H 32**